COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINTQUENTINOIS

OBJET

CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Définition de l'intérêt
communautaire des
voiries.

RAPPORTEUR M. le Président

Date de convocation : 21/11/17

Date d'affichage : 21/11/17

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum: 39

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers

votant: 70

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s:

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par délibération du 20 juin 2017 ;

Considérant que dans le cadre de la fusion des Communautés, les dispositions de la loi NOTRe et de l'article L.5211-41-3 du CGCT prévoient que lorsque l'exercice des compétences de l'établissement issu de la fusion est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion ;

Considérant que l'intérêt communautaire peut être déterminé au plus tard jusqu'en décembre 2018 ;

Considérant qu'au titre des compétences optionnelles l'article 11-2 des statuts de la Communauté d'agglomération comprend : « la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Considérant que par délibération du 20 juin 2017, la Communauté d'agglomération a arrêté la liste des voiries d'intérêt communautaire ;

Considérant que cette liste doit être parfaite par des plans plus précis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la définition de l'intérêt communautaire des voiries, conformément à la délibération du 20 juin précitée et selon les descriptions jointes, complétées des plans géométriques consultables au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;
 - 2°) d'autoriser M. le Président à effectuer à toutes formalités afférentes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE, M. Benoît LEGRAND ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 002-200071892-20171127-40834-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication: 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

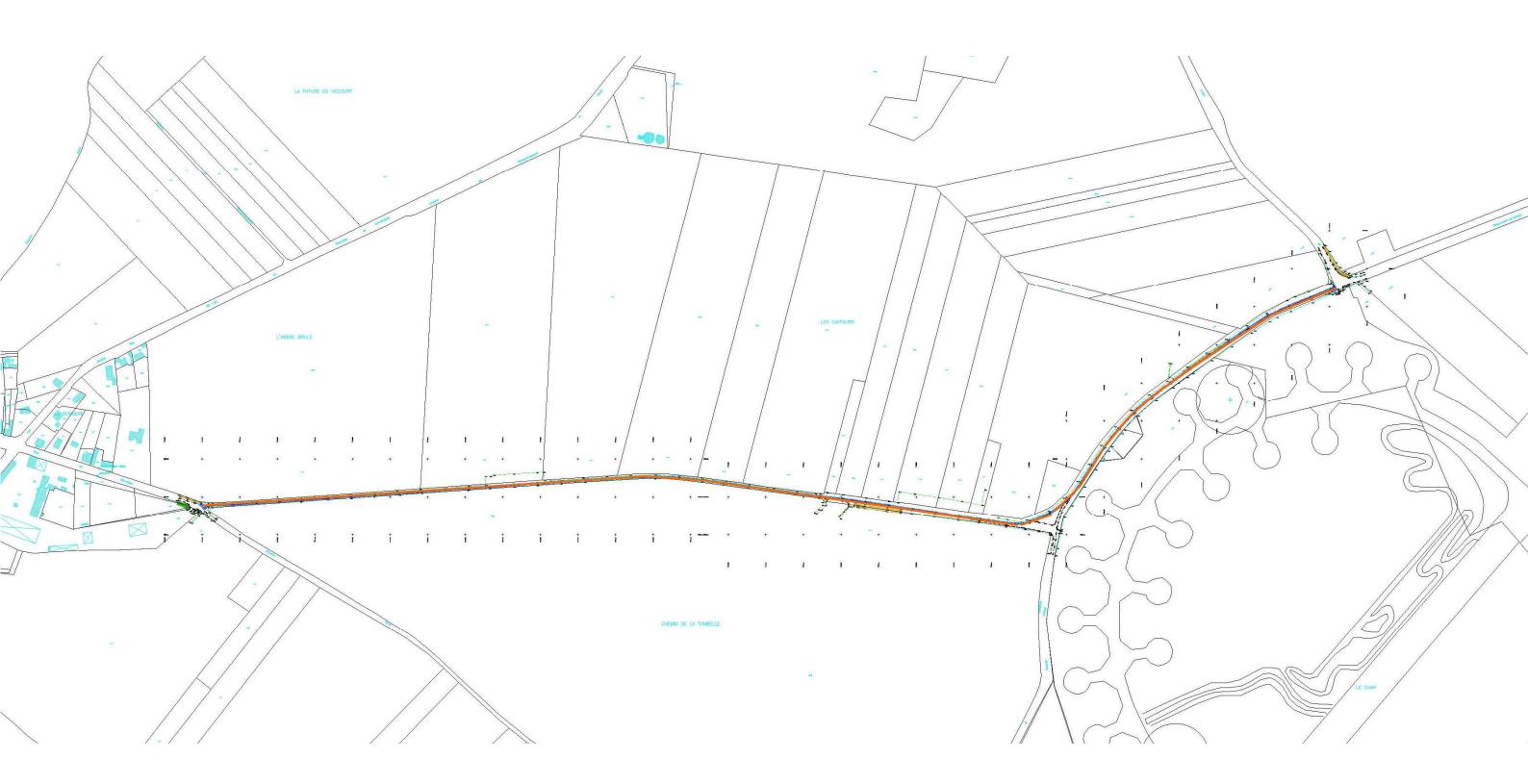
Voiries déclarées d'intérêt communautaire

• COMMUNE D'ARTEMPS

> Chemin d'Essigny

<u>Chaussée</u>: Surface: 4946 m²

Longueur : 1624 ml Largeur moyenne : 3.00 ml

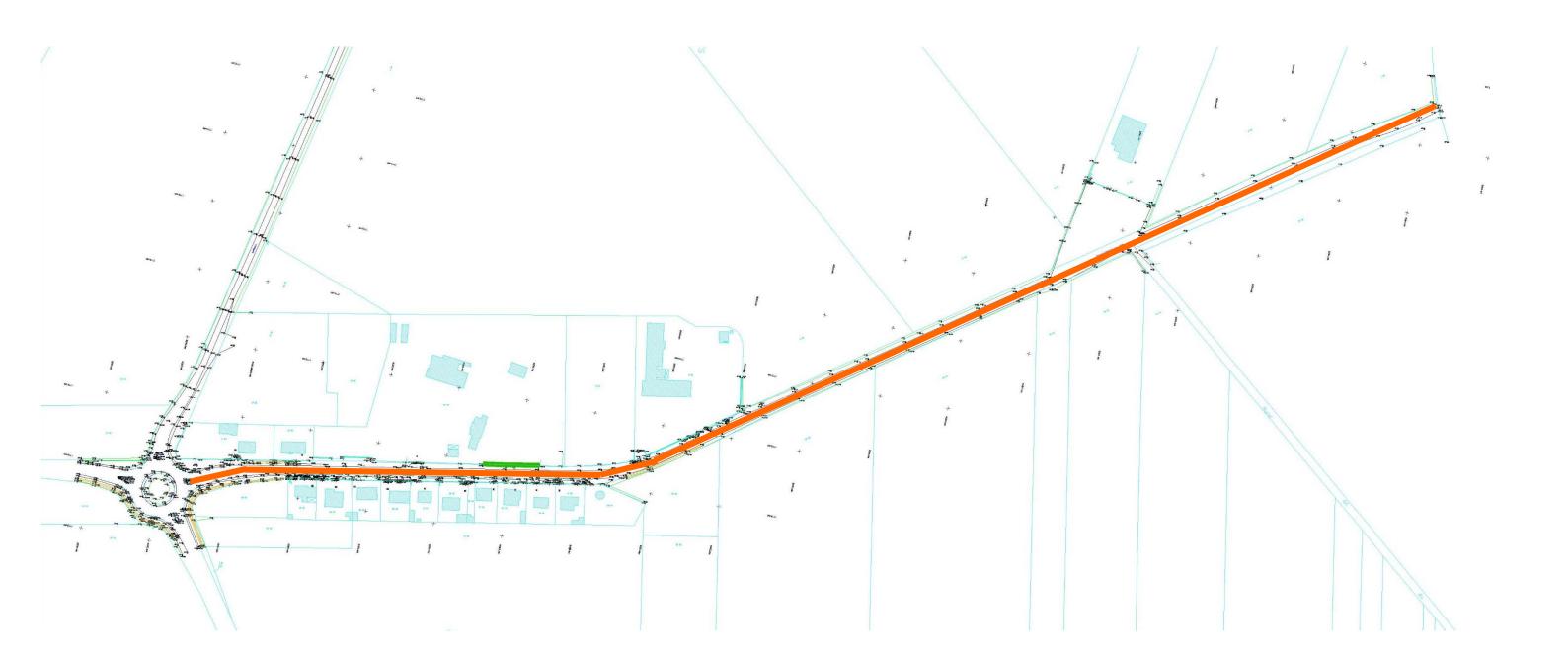


• COMMUNE DE CLASTRES

> Rue du Château d'Eau

<u>Chaussée</u>: Surface: 5246 m²

Longueur : 955 ml
Largeur moyenne : 5.50 ml

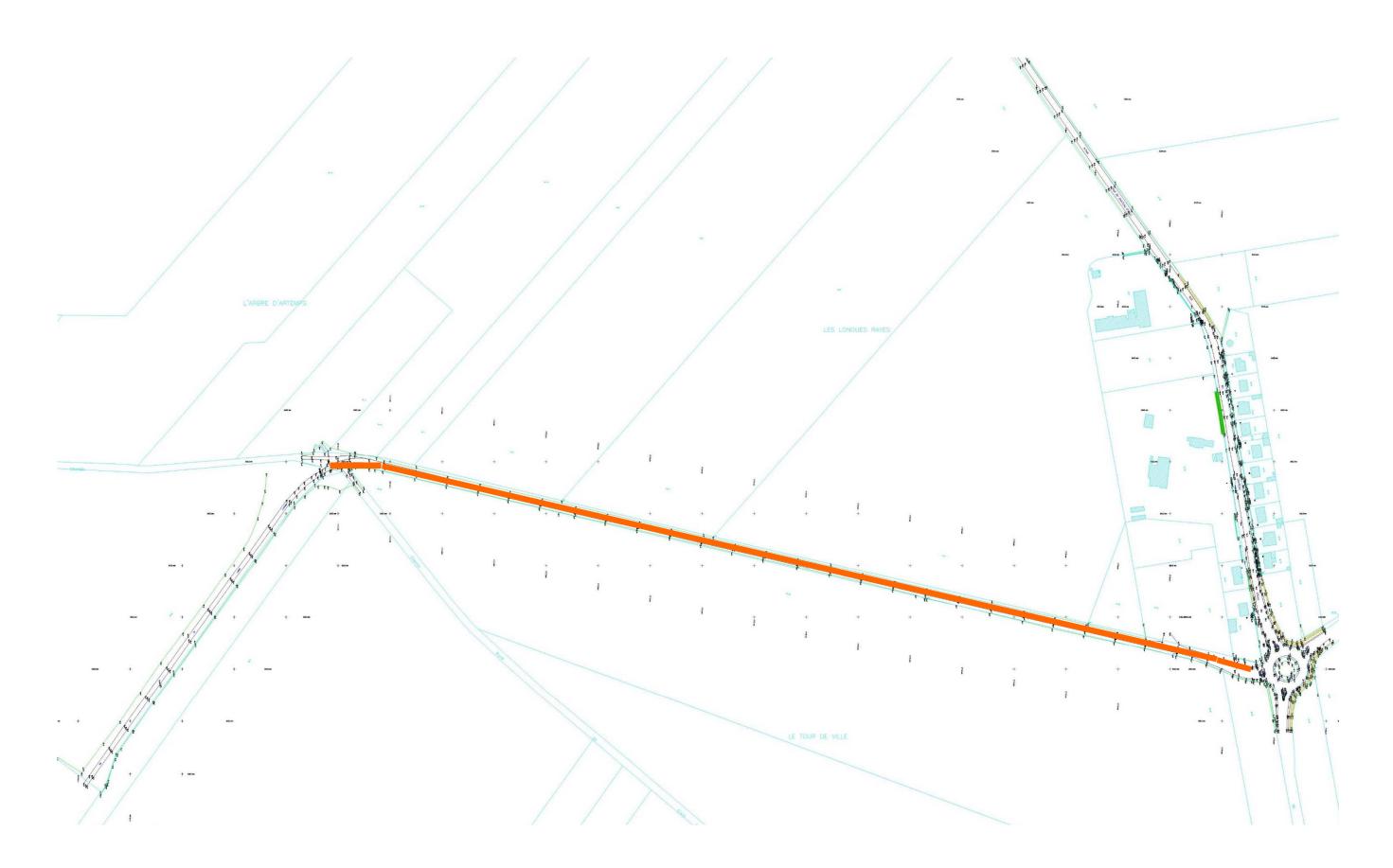


• COMMUNE DE CLASTRES

Rue du Vieux Marlis

<u>Chaussée</u>: Surface: 4165 m²

Longueur : 921 ml
Largeur moyenne : 4.50 ml



• COMMUNE DE CLASTRES

➤ Voie menant de la RD341 à la ZAE de la clef des Champs

<u>Chaussée :</u>

Surface : Longueur : Largeur moyenne : 2934 m² 622 ml 4.80 ml

